

**Extrait du registre des délibérations****CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Jeudi 18 décembre 2025**

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Cesarches, Cévins, Chéry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Saisies, La Bâtie, La Giette, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthieux, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tournon-Savoie, Ugine, Venthon, Verrières-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni le Jeudi 18 décembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes à Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents : 57 délégués présents dont 1 suppléante

Nombre de membres représentés : 4

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Karine	MARTINATO
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT NICLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François DURAND
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Jeudi 18 décembre 2025

Jeudi 18 décembre 2025

Objet : Habitat – Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour une Copropriété Dégradée (OPAH-CD)

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'Agglomération Arlysère est compétente en matière d'équilibre social de l'Habitat.

Vu l'article L.5111-4 et les articles L.5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'étude de cadrage des copropriétés de 2016 démontrant des indices de fragilité pour la

Vu l'étude pré-opérationnelle réalisée sur la copropriété Les Acacias en 2018, confirmant les besoins

d'intervention pour cette copropriété en difficulté, située en limite du QPV des Tours Sainte Thérèse, Vu l'OPAH 2022-2025, incluant le suivi-animation de la copropriété Les Acacias.

Vu l'évolution du contexte réglementaire, supprimant les OPAH au profit des Pactes territoriaux, sauf pour les copropriétés dégradées ou les OPAH copropriétés dégradées restent réglementaire valables.

Vu le besoin de poursuivre l'accompagnement de la copropriété dégradée Les Acacias située à Albertville, qui va entrer dans la phase travaux.

Vu les échanges menés avec les services de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ;

La mise en place d'une QPAH-CD permet d'accompagner les copropriétés fragiles

La mise en place d'une QPAH-CD permet d'accompagner les copropriétés fragiles ou en difficulté.

La mise en place d'une OPAH CD permet d'accompagner les copropriétés fragiles ou en difficulté, d'améliorer la qualité du parc privé, de lutter contre l'habitat indigne et de dynamiser le territoire. La copropriété les Acacias, située à Albertville, a fait l'objet d'un accompagnement lors de la précédente OPAH. L'OPAH 3 arrivera à son terme le 31 décembre 2025.

Toutefois, il est nécessaire de poursuivre l'accompagnement des Acacias, notamment le suivi des travaux votés en 2025 et le suivi post-travaux.

Afin de poursuivre cet accompagnement et pour bénéficier d'un financement de l'ANAH, il est nécessaire de mettre en œuvre une OPAH-CD spécifique pour les Acacias, à compter de 2026.

La réalisation de cette opération nécessite un engagement pluriannuel sur une durée de 3 ans pour un montant d'ingénierie estimé à 16 000€ HT.

Cet accompagnement sera attribué à un prestataire dans le cadre d'un marché public.

François BIEU se déporte du vote de la délibération et des débats

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Copropriétés Dégradées (OPAH-CD) pour une durée de 3 ans, pour la copropriété les Acacias, située sur Albertville ;
 - autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter les financements les plus élevés possibles auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ;
 - autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à lancer la consultation d'un prestataire qui sera en charge du suivi-animation de cette opération ;
 - autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout document, convention, avenant ou pièce administrative nécessaire à la mise en œuvre de l'opération ;
 - dit que les crédits sont inscrits au budget.

Le secrétaire de séance Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

